

Avril 2017

**DESTINATAIRES :** Directeurs généraux des divisions scolaires offrant le Programme français ou d'immersion française  
Directeurs d'écoles françaises et d'immersion française  
Coordonnateur – Centre d'apprentissage franco-manitobain

**Objet : Politique sur la double reconnaissance de crédits de cours de niveau postsecondaire**

Mesdames, Messieurs,

Le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba vise à vous fournir par la présente des renseignements précis et cohérents sur l'offre aux élèves du niveau secondaire et des centres d'apprentissage pour adultes de la possibilité de suivre des cours de niveau postsecondaire.

Pour offrir cette possibilité aux élèves du niveau secondaire et des centres d'apprentissage pour adultes à l'automne 2017, toutes les divisions scolaires et les centres d'apprentissage pour adultes devront suivre la *Politique sur la double reconnaissance de crédits de cours de niveau postsecondaire* (ci-jointe) et utiliser la version actualisée du *Formulaire d'enregistrement d'un cours de niveau postsecondaire à double reconnaissance de crédits* (ci-joint) à partir du printemps 2017. Ces documents révisés sont également accessibles à la page *Autres façons de reconnaître des crédits* à [www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplome/credits\\_alt.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplome/credits_alt.html).

Nous voulons souligner tout le travail accompli au fil des ans par les divisions scolaires, les centres d'apprentissage pour adultes et les établissements d'enseignement postsecondaire relativement à la double reconnaissance de crédits. Les partenariats qu'ils ont établis ont donné aux élèves la possibilité d'explorer l'expérience des études postsecondaires et leur ont permis d'entamer ces études dès le secondaire.

Offrir aux élèves du niveau secondaire et des centres d'apprentissage pour adultes des cours de niveau postsecondaire constitue l'une des voies d'accès aux études postsecondaires au Manitoba. Pendant longtemps, les élèves ont dû suivre une voie relativement bien définie en matière d'éducation. Aujourd'hui, pour répondre aux divers besoins des élèves du niveau secondaire et des centres d'apprentissage pour adultes, les éducateurs et les décideurs offrent une série de possibilités qui favorisent les intérêts aux études postsecondaires, appuient la planification et l'exploration de carrières et facilitent la transition entre les études secondaires et postsecondaires.

Le projet pilote sur la double reconnaissance de crédits mené en 2015-2016 a fourni au personnel du Ministère des commentaires qui ont permis la mise à jour de l'ancien document *Lignes directrices pour la mise en œuvre de la double reconnaissance des crédits* et le *Formulaire d'inscription d'un cours à double reconnaissance de crédits*.

Afin de refléter les partenariats établis, le nouveau *Formulaire d'enregistrement d'un cours de niveau postsecondaire à double reconnaissance de crédits* exige les signatures du directeur d'école ou du centre d'apprentissage pour adultes, du directeur général de la division scolaire et du représentant autorisé de l'établissement d'enseignement postsecondaire. Un tableau avec les noms et les coordonnées des représentants des établissements d'enseignement postsecondaire pour la double reconnaissance de crédits est inclus en pièce jointe. Le formulaire d'enregistrement dûment rempli est par la suite envoyé au Ministère. Ce dernier enverra à la division scolaire ou au centre d'apprentissage pour adultes et à l'établissement d'enseignement postsecondaire une lettre qui confirme l'enregistrement du cours ou des cours à double reconnaissance de crédits et fournit les codes de cours requis.

Un autre document, en cours d'élaboration, offrira des conseils et de l'aide aux divisions scolaires et aux centres d'apprentissage pour adultes relativement à leur offre de différentes possibilités en matière d'études postsecondaires aux élèves du secondaire.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Michelle Marchildon au 204 945-6927 ou, sans frais, au 1 800 282-8069, poste 6927, ou, par courriel, à michelle.marchildon@gov.mb.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration à cette stratégie importante et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le sous-ministre adjoint principal du Bureau d'Enfants en santé Manitoba et de la Division de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année,

*Copie originale signée par*

Rob Santos

Le sous-ministre adjoint du Bureau de l'éducation française,

*Copie originale signée par*

Jean-Vianney Auclair

c. Michelle Marchildon, responsable des projets spéciaux, ministère de l'Éducation et de la Formation  
G. Aileen Clark, directrice, Division de l'éducation permanente, Université de Saint-Boniface  
Renée-Lynne Gendron, coordonnatrice, Division de l'éducation permanente, Université de Saint-Boniface  
Valérie Rémillard, présidente des ÉFM

Pièces jointes

La sous-ministre adjointe de l'enseignement supérieur et du développement de la main d'œuvre,

*Copie originale signée par*

Jan Forster